

# **FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

## **CONCOURS MAISONS FLEURIES 2023**

Le concours « Maisons Fleuries » a pour objectif de valoriser et de récompenser les actions menées par les commerçants et les citoyens qui contribuent à l'embellissement de l'arrondissement par le fleurissement.

Les gens d'affaires et les citoyens sont invités à contribuer à la création d'un environnement accueillant et verdoyant, en plus de renforcer le sentiment d'appartenance envers le milieu, tout en favorisant un équilibre écologique pour la pollinisation !

**DATE D'INSCRIPTION** : Du lundi 1er mai au lundi 16 juillet

**500 \$ en prix à gagner !**

1 prix par catégorie :

**VOLET RÉSIDENCE**

**VOLET COMMERCE**

**COUP DE COEUR DU JURY**

**PRIX DE PARTICIPATION** = un participant sera tiré au sort.

Les prix ne sont pas transférables et doivent être acceptés tels quels.

---

**Retourner le formulaire d'inscription d'ici le dimanche 16 juillet 2023**

Concours Maisons Fleuries de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève  
Direction – Culture, Sports, Loisirs et Relations avec les citoyens  
490, montée de L'Église, L'Île-Bizard (Québec) H9C 1G9

**ou par téléphone** : 514 620-6141 **ou par courriel** : [loisirsibsg@montreal.ca](mailto:loisirsibsg@montreal.ca)

---

### **ADMISSIBILITÉ**

- Détenir un commerce ou être résident (propriétaires et locataires sont admissibles),
- Être résident de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
- Visite du jury : semaine du 1er au 11 août 2023.

### 3 CRITÈRES D'ÉVALUATION sur 20 points

- **PROPRETÉ GÉNÉRALE - 5 points**
  - Propreté et ordre / 3 points
  - Délimitation des bordures / 2 points
  
- **PLANTATIONS - 12 points**
  - Variété et créativité / 4 points
  - Localisation, équilibre et harmonie / 3 points
  - État de santé des plantations et entretien / 3 points
  - Plantation essence indigène et mellifère / 2 points
  
- **PELOUSE - 3 points**
  - Entretien générale et diversité / 3 points
  
- **BONUS - THÉMATIQUE « Économie d'eau potable » (3 points)**
  - Utilisation mur végétale / 1 point
  - Plantes nourricières / 1 point
  - Récupération et utilisation de l'eau de pluie / 1 point

Les gagnants seront évalués par un jury composé d'employés de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION À REMPLIR

Nom du participant*	
Prénom du participant*	
Âge*	
Prénom et nom du parent ou tuteur légal (dans le cas d'un participant mineur)	
Adresse courriel*	
Adresse de domicile*	Code postal*
Numéro de téléphone*	

**Comment avez-vous entendu parler du concours ?**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Babillards numériques             | <input type="checkbox"/> Bibliothèque                                  |
| <input type="checkbox"/> Site internet de l'arrondissement | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille                              |
| <input type="checkbox"/> Facebook                          | <input type="checkbox"/> Journal de l'arrondissement                   |
| <input type="checkbox"/> À l'école                         | <input type="checkbox"/> Affiches dans les bâtiments ou dans les parcs |
| <input type="checkbox"/> Courriel des loisirs              | <input type="checkbox"/> Autres (préciser svp)                         |

**Vous participez à ce concours en tant que :\***

- Résident
- Commerçant

**\*Réponse obligatoire**

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

- ✓ Les participants doivent résider sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève.
- ✓ Dans le cas où le concours s'adresse à un participant d'âge mineur, le consentement d'un parent ou d'un tuteur du mineur est nécessaire pour participer au concours. Dans le cas où un mineur n'a pas obtenu le consentement d'un parent ou d'un tuteur pour participer au concours ou, le cas échéant, le mineur n'a pas de parent ou de tuteur pour l'accompagner et profiter de son prix, sa participation sera considérée invalide.
- ✓ Les participants ont jusqu'au 16 juillet 2023 pour remplir le formulaire d'inscription. Les candidatures soumises après la date limite d'inscription ne seront pas inscrites au concours.
- ✓ Chaque participant ne peut présenter plus d'une (1) inscription.
- ✓ Les gagnants seront contactés par téléphone ou courriel dans la semaine du 21 août 2023
- ✓ Si l'évolution de la pandémie le permet, nous tiendrons une remise de prix avec l'ensemble des participants.
- ✓ En participant au concours vous acceptez que les organisateurs utilisent et diffusent la photo de votre maison présentée. Le prénom du participant et l'âge accompagnera obligatoirement toute utilisation de sa photo. Les photos seront diffusées sur les réseaux de l'arrondissement.
- ✓ Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions finales et sans appel de l'Organisateur, qui administre le concours.
- ✓ Le concours est assujéti à toutes les lois applicables.

*J'ai lu et j'accepte les règlements du concours*

**SIGNATURE :**